



JUDO KWAI MONTELIMAR

Règlement intérieur du Judo Kwai Montélimar

Additif au règlement intérieur FFJDA

1. Cotisation :

Tous les adhérents au Judo Kwai Montélimar doivent cotiser pour la licence assurance de la FFJDA dès le premier entraînement ou le 1^{er} essai. Lorsque qu'un adhérent au Judo Kwai Montélimar est inscrit, le montant de la cotisation est dû quel que soit le nombre de participation aux cours. Seuls les abandons sur blessure au club seront remboursés sur présentation d'un justificatif.

2. Certificat médical :

Tous les adhérents au Judo Kwai Montélimar doivent fournir un certificat médical au moment de leur inscription. Pour les titulaires d'un passeport sportif, le faire viser par un médecin, faire inscrire « apte en compétition ».

3. Droit à l'image :

Le responsable légal de chaque adhérent autorise le Judo Kwai Montélimar à exploiter sur son site internet, ainsi que sur sa page face book les photos réalisées lors de cours, stages, rencontres ou résultats sportifs, un droit de refus peut-être exercé par courrier recommandé au siège du Judo Kwai Montélimar.

4. Horaires :

Les horaires des cours doivent être respectés par les adhérents. Les parents doivent accompagner et venir chercher leurs enfants au Judo Kwai Montélimar. Le professeur peut fermer la salle de judo quinze minutes après la fin du dernier cours.

5. Absences :

En cas d'absence du professeur, sans remplaçant, les parents sont informés par une affiche sur la porte de la salle de judo ainsi que sur le portail d'accès donnant sur le 4 rue Sarda.



6. Objets personnels :

Les pratiquants(es) ne doivent pas avoir sur le tatami : montre, bracelet(s), collier(s), boucles d'oreilles, piercing(s), barrette(s), chewing-gum/bonbon... Les cheveux longs sont maintenus par des élastiques/chouchous. Le Judo Kwaï Montélimar n'est pas responsable des pertes ou des vols d'objets ou jeux de valeur apportés ou laissés au Judo Kwaï Montélimar.

7. Accidents :

Le Judo Kwaï Montélimar ainsi que le professeur ne sont pas responsables des accidents pouvant survenir aux judokas en dehors des heures de cours et à l'extérieur de la salle de Judo ; ils sont sous votre responsabilité. Le Judo Kwaï Montélimar ainsi que le professeur sont responsables des enfants seulement dans l'enceinte de la salle de Judo.

8. Hygiène :

Le kimono doit être en état et propre, les ongles coupés courts afin d'éviter les blessures...

Ne pas envoyer aux cours un enfant ayant des verrues non couvertes, des poux ou maladies contagieuses...

9. Parking :

La cour d'accès sert de dépose minute. Les parents, accompagnateurs ou pratiquants adultes s'engagent, le cas échéant, à garer convenablement leur véhicule dans la cour afin de permettre une bonne circulation aux usagers de l'Ecole de Danse et de Judo.

10. Vacances scolaires et jours fériés:

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le bureau du Judo Kwaï Montélimar